



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

## RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du Mardi 08 mars 2022

Salle communale Guy Jameron

49150 La Lande Chasles

---

## COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

---

### **Contacts :**

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Auriane LEYMARIE**, animatrice du SAGE Authion

**Maël BERTET**, animateur de la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau

**Emma COZLER-KETOR**, chargée de mission communication/SIG

### **Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion**

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)



## **LE SAGE SUR INTERNET**

**Les documents relatifs à la CLE du 8 mars 2022 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :**

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

**Les documents disponibles sont :**

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

## **PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE**

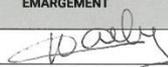
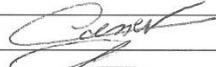
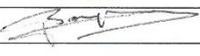
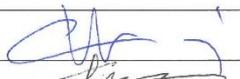
**Séance plénière de la CLE :**

**Mardi 28 juin 2022 à 14h30**



18 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 8 mars 2022. Tandis qu'aucun pouvoir n'a été donné.

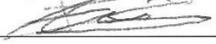
Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (11 membres présents et 0 pouvoir) :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy		
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIROU Pierre-Alain	Excusé	
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric		
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la	BLANC Grégory		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles	Excusé	
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (VP Lathan)	RUVAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques		
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric	Excusé	
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre	Excusé	
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		

**Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (3 membres présents et 0 pouvoir) :**

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VIOLEAU Valérie		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGVIN Michel (VIOUX Philippe)		
Féd.Pêche I&L	GLATIGNY Benjamin (Daniel MARQUET)		
CCI Touraine	GUILLIEN Thierry		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis	Excusé	
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	LEMOINE MAULNY Estelle <i>Yves LEPRAGE</i>	Excusée	
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony	Excusé	
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	MERLIN Bernard	Excusé	
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

**Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (4 membres présents et 0 pouvoir) :**

3ème collège 9 membres			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER Monsieur Pierre Ory		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Représenté par Mme Valérie GRENON		
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)		
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monssieur le Directeur général ou son représentant Représenté par M. Pascal BONIOU		
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de M. Marc ANDRE A l'attention de M. Johan DUPRET A l'attention de M. Julien DUGUE		
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD	Excusé	
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET et son adjoint Aurélien VIAU Représenté par M. CHANTELOUP		
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET		*

\* la signature de Monsieur Pascal LEFEVRE (Setec Hydratec) est venue empiéter sur l'espace de signature de Monsieur BEZET, non présent à la CLE du 8 mars 2022.

**Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :**

- **La cellule d'animation du SAGE :**
  - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
  - o Maël BERTET (SAGE Authion)
  - o Christian GRIMAUULT (SMBAA)
  - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
- **Des représentants de la société SETEC HYDRATEC :**
  - o Pascal LEFEVRE
  - o Céline TRUFFIER
  - o Elodie GIBOUIN
- **Un représentant du PNR Loire Anjou Touraine :**
  - o Pascal QUENIOT
- **Un représentant du département du Maine-et-Loire :**
  - o Emmanuel COURTIN





**L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :**

1. Validation du Compte rendu de la dernière CLE
2. Renouvellement des membres du bureau au sein du 1er collège
3. Mouvements au sein de la cellule technique du SAGE
4. VALIDATION : Tableau de bord du SAGE 2021
5. LANCEMENT : l'étude HMUC (SETEC HYDRATEC)
6. Points d'information :
  - a. Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5
  - b. La stratégie régionale captages prioritaires (DREAL des Pays de la Loire)
  - c. Actualisation du Schéma Directeur Départemental d'assainissement (Département du Maine et Loire)
  - d. Divers

**La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :**

<https://www.sage-authion.fr/download/5060/>



## Préambule

---

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de La Lande Chasles et son maire, Monsieur Jean Christophe ROUXEL pour la mise à disposition de la salle. Monsieur Jean Christophe ROUXEL accueille à son tour les membres de la CLE et leur indique que c'est la première réunion organisée dans la salle depuis l'installation des panneaux solaires. Il souhaite une bonne séance à l'ensemble de l'assemblée avant de partir.

Jeannick CANTIN accueille les participants dont ceux extérieurs à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE et décline ensuite l'ordre du jour.

Avant de commencer la présentation, Jeannick CANTIN demande aux membres de la CLE de bien vouloir prévenir de leur présence ou de leur absence aux CLE par retour de mail pour pouvoir prévoir au mieux la réunion et imprimer le bon nombre d'exemplaires des différents documents nécessaires pour la CLE.

## 1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

---

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Aucune remarque n'est faite.

**Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 09 novembre 2021 est validé à l'unanimité, avec 18 votes pour.**

---

## 2 Renouvellement des membres du bureau au sein du 1<sup>er</sup> collège

---

Jeannick CANTIN présente les membres nouvellement désignés au sein du premier collège suite aux élections territoriales et aux élections de Gennes-Val-de-Loire :

- Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL) : M. Eric POEHR
- Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA) : M. Grégory BLANC
- Etablissement Public Loire : M. Adrien DENIS

Jeannick CANTIN explique qu'il faut désigner deux nouveaux membres pour remplacer Madame DEVAUX et Madame MARTIN, qui ne sont plus membres de la CLE et qui étaient initialement membres du bureau.

Jeannick CANTIN demande aux membres du premier collège si certains souhaitent se présenter. En l'absence de volontaire, il propose à l'assemblée de conserver Monsieur Grégory BLANC, nouvellement représentant du SYDEVA, puisqu'il est important que cette structure soit représentée au bureau de la CLE en particulier dans le contexte du lancement de l'étude HMUC.

Benoît BARRANGER demande si c'est une obligation de procéder aux élections maintenant.

Jeannick CANTIN lui indique qu'il serait bien de profiter d'avoir le quorum (réduit dans le contexte sanitaire) et de ne pas trop attendre pour que le bureau soit au complet pour le lancement de l'étude HMUC.

Jeannick CANTIN propose de désigner les deux remplaçants nouvellement désignés pour représenter leur structure au sein du bureau de la CLE, à savoir :

- Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL) : M. Eric POEHR
- Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA) : M. Grégory BLANC

**Après délibération au sein du premier collège, et afin de remplacer Madame DEVAUX et Madame MARTIN qui ne sont plus élues à la CLE, ont été désignés à l'unanimité, avec 11 votes pour, membres du bureau de la commission Locale de l'Eau :**

- **Monsieur Eric POEHR**, représentant de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL)
- **Monsieur Grégory BLANC**, représentant du Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA)

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion se compose donc maintenant des membres suivants :

#### **Pour le collège des Élus :**

1. **Monsieur Benoît BARANGER**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
2. **Monsieur Guy BERTIN**, élu au conseil départemental de Maine-et-Loire
3. **Monsieur Sébastien BOUSSION**, conseiller communautaire de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole
4. **Monsieur Jeannick CANTIN**, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion et conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire
5. **Monsieur Eric POEHR**, représentant de la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL)
6. **Monsieur Xavier DUPONT**, Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val-de-Loire
7. **Monsieur Jean-Jacques FALLOURD**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
8. **Monsieur Grégory BLANC**, représentant du Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA)
9. **Monsieur Pierre-Noël MEIGNAN**, adjoint au maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire (commune de Loire-Authion)
10. **Monsieur Patrice PEGE**, Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
11. **Monsieur Jean-Charles PRONO**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
12. **Monsieur Christian RUAULT**, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

### Pour le collège des usagers :

1. **L'Association de la Sauvegarde de l'Anjou**, représentée par Monsieur Yves LEPAGE
2. **L'Association des irrigants du Bassin Versant de l'Authion**, représentée par Monsieur Antony BLOURDIER
3. **La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**, représentée par Monsieur Denis LAIZE
4. **La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire**, représentée par Monsieur Jean-Claude ROBIN
5. **Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire**, représenté par Monsieur Laurent BOUCHET
6. **Le Syndicat Forestier de l'Anjou**, représenté par Monsieur Nicolas DUBOULAY

### Pour le collège de l'État :

1. **La Direction de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**
2. **La Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire**
3. **La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire**
4. **La Direction régionale de l'Office Français pour la Biodiversité des Pays de Loire**
5. **La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire**

Monsieur Grégory BLANC (représentant de du SYDEVA) arrive juste après le vote et prend connaissance de son nouveau statut de représentant au bureau de la CLE. Ce qu'il accepte.

## 3 Mouvements au sein de la cellule technique du SAGE

---

Jeannick CANTIN informe les membres de la CLE des mouvements de personnel au sein de la cellule technique du SAGE :

- Prise de poste d'Auriane LEYMARIE en tant qu'animatrice du SAGE AUTHION depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021
- Prise de poste de Maël BERTET en tant que chargé de mission reconquête quantité / qualité de la ressource en eau depuis le 17 janvier 2022

Maël BERTET présente son parcours et les actions qu'il va mener dans le cadre du CT Eau.

## 4 Validation du Tableau de Bord du SAGE

---

Jeannick CANTIN donne la parole à Emma COZLER-KETOR qui revient sur les objectifs du Tableau de Bord, la méthodologie et le calendrier avant de présenter les chiffres clefs du Tableau de Bord. Elle propose ensuite à la CLE la lecture de quelques fiches en rapport avec les sujets qui seront vus par la suite.

Grégory BLANC s'interroge sur l'existence d'indicateurs de pollutions des eaux pluviales.

Emma COZLER-KETOR souligne que nous n'avons pas ce type de données à l'échelle du SAGE.

Emmanuel COURTIN ajoute que les eaux pluviales usées n'existent pas et qu'en en termes d'indicateurs c'est compliqué à mettre en place. Mais une évolution de ces indicateurs est possible.

Grégory BLANC souhaiterait que cette pollution soit intégrée dans les indicateurs et se questionne sur la structure qui pourrait mettre en place cet indicateur.

Emmanuel COURTIN indique qu'en Maine-et-Loire, seuls 8 à 9% des réseaux de traitement des eaux usées sont unitaires, le reste étant des réseaux séparatifs (collecte des eaux usées et des eaux pluviales dans des réseaux séparés). Par ailleurs, le suivi qualitatif des paramètres physico-chimiques en sortie de STEP est déjà réalisé.

Pascal LEFEVRE (SETEC) précise que le taux de charge hydraulique des STEP est un bon indicateur de la présence d'eaux pluviales dans les eaux traitées par les STEP.

Patrice PEGE souligne que le SAGE est là pour collecter et transmettre l'information mais qu'il ne produit pas ce type de données.

Christian GRIMAULT rappelle que ce sont, la plupart du temps, les intercommunalités qui prennent la compétence « eaux pluviales ». A priori ce seront elles qui seront le plus à même d'apporter ces données. Il rappelle par ailleurs que les EPCI de Baugeois-Vallée et de Saumur Val de Loire ont repoussé leur prise de compétence « eaux pluviales » de 2 années.

Pascal BONIOU revient sur l'importance, soulignée par Christian GRIMAULT, de la gestion intégrée des eaux pluviales et les bénéfiques pour le milieu. Il en rappelle les grands principes, à savoir : l'infiltration des eaux à la parcelle, le fait de moins imperméabiliser les sols voire de les désimperméabiliser. Ce qui rentre dans les « solutions fondées sur la nature ». La restauration de zones humides ou la création de zones pour l'infiltration des eaux plutôt que le « tout-tuyau » font partie de ces solutions, mais il est plus difficile d'avoir des indicateurs de suivi sur ces techniques.

François-Jacques CHENAIS annonce qu'un plan national d'action pour la gestion durable des eaux pluviales a été publié en novembre 2021. Il est disponible en téléchargement sur le site du Ministère de la Transition Ecologique via ce [lien](#).

Emmanuel COURTIN rappelle que le département a travaillé sur le Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau et que les données concernant les eaux pluviales ont été traitées dans le cadre de ce schéma. Il ajoute qu'une cellule d'assistance technique sur la gestion des eaux pluviales auprès des collectivités a été créée au sein du département du Maine-et-Loire.

Patrice PEGE souhaite avoir plus d'information sur la nature de l'aide apportée par le département. S'agit-il d'une aide humaine et/ou financière ?

Emmanuel COURTIN précise que c'est un accompagnement technique et non financier que propose le département du Maine-et-Loire.

Patrice PEGE souhaite savoir si la CLE doit valider également les données dans le cadre de la validation du tableau de bord ?

Jeannick CANTIN précise que l'on valide surtout la forme puisque ce tableau de bord sera à mettre à jour au fil de l'eau.

**Après délibération, le tableau de bord 2021 du SAGE Authion est validé à l'unanimité, avec 18 votes pour.**

---

## 5 Lancement de l'étude HMUC

---

Jeannick CANTIN laisse la parole à Auriane LEYMARIE. Elle rappelle que le marché a été notifié au groupement SETEC HYDRATEC – FISH PASS le 15 février 2022. Une première rencontre à distance a eu lieu le 07 janvier afin de préparer le lancement de l'étude a eu lieu, puis une rencontre sur le terrain, avec une première visite de points structurants du bassin a eu lieu le 25 février dernier. Cette réunion a permis de faire le point sur l'ensemble des données déjà transmises par le maître d'ouvrage et les données restant à collecter.

Auriane LEYMARIE laisse la parole à Céline TRUFFIER (cheffe de projet en charge du volet usages/prélèvements en eau et concertation), Pascal LEFEVRE (responsable de l'agence d'ANGERS) et Elodie GIBOUIN (stagiaire) de SETEC HYDRATEC pour la présentation du lancement de l'étude.

Céline TRUFFIER présente ce que l'on entend par étude HMUC, rappelle la définition des volumes prélevables et précise l'objectif de cette étude avant de revenir sur le contexte dans le bassin versant de l'Authion. Elle présente ensuite les différentes phases de l'étude.

Patrice PEGE s'interroge sur les modalités de communication ?

Céline TRUFFIER précise que toutes les communications passeront par le SMBAA.

Auriane LEYMARIE complète ces propos en présentant le planning prévisionnel. Elle souligne qu'à chaque phase (4 au total) un COTECH et un COPIL (= CLE élargie) seront organisés.

Pascal BONIOU souligne que cette partie pédagogique est importante et félicite le bureau d'étude pour la qualité de la présentation. Il ajoute que si les membres de la CLE ne comprennent pas bien l'étude, les volumes risquent d'être fortement contestés par la suite.

Patrice PEGE ajoute qu'au vu de l'importance de cette étude structurante pour le territoire il ne faut pas se tromper, donc la communication et la vulgarisation sont des axes importants.

Céline TRUFFIER propose que les comptes-rendus des échanges ayant lieu en COTECH soient diffusés à la CLE tout au long de l'étude.

Jeannick CANTIN rassure l'assemblée en rappelant que nous ne partons pas de zéro pour cette nouvelle étude et que les données sont plus importantes. Les conditions sont donc réunies pour réussir cette deuxième étude.

Philippe VIOUX informe le bureau d'étude que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire dispose d'une base de données importante qui pourrait être utile dans cette étude. De plus, un poste a été créé au niveau régional pour améliorer la communication entre les entreprises et les services de l'état sur les sujets « eau ». Il transmet le contact de la chargée de mission à la CCI PDL à la cellule d'animation du SAGE.

Pour Céline TRUFFIER ce qui est important c'est d'arriver à différencier l'eau industrielle provenant des eaux brutes (= du milieu naturel) des eaux prélevées sur les réseaux d'eau potable. SETEC HYDRATEC est donc intéressé par les données dont dispose la CCI.

Pascal BONIOU informe les membres de la CLE que le SDAGE a été validé la semaine dernière. Donc il a été convenu qu'après validation de l'HMUC par la CLE, les volumes seront intégrés par défaut dans le PAGD sans avoir à faire de révision du SAGE.

Yves LEPAGE explique que malgré l'important travail qui a été réalisé lors de la précédente étude VP, et ce avec les connaissances du milieu disponibles à l'époque, on constate des assècs réguliers notamment en tête de bassin versant sans que l'état de sécheresse (alerte, alerte renforcée ou crise) ne soit déclaré pour autant. Il rappelle par ailleurs que le Syndicat des Forestiers de l'Anjou, représenté par M. DUBOULAY, s'est régulièrement plaint de rabattement de nappe provoquant le dépérissement d'arbres dans les massifs forestiers du bassin. M. LEPAGE indique qu'il espère que les résultats de cette étude vont permettre d'atteindre l'équilibre entre les usages et le respect des besoins du milieu.

## 6 Point d'information

---

### 6.1 Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5

Jeannick CANTIN donne la parole à Auriane LEYMARIE. Mais avant, il précise qu'il est grand temps que l'HMUC se fasse car le manque de données lors de la première étude nous amène, en attendant, à réaliser des dérogations comme celle que nous allons voir dans ce point.

Auriane LEYMARIE présente le contexte et la problématique des remplissages de réserves d'irrigation dans les UG 4 et 5.

Jeannick CANTIN rappelle qu'à l'époque de la première étude des volumes prélevables on ne savait pas si ces réserves étaient ou non déconnectées des cours d'eau, ce qui les avaient amenés à attribuer ces volumes sur la période estivale (c'est-à-dire à la période d'utilisation de l'eau pour l'irrigation, et non à la période de remplissage). Mais aujourd'hui, avec les données plus importantes on arrive à mieux cerner ce type de situation au cas par cas.

Yves LEPAGE apporte un point de vigilance. En effet, il souligne que la CLE est en train de modifier des tableaux du SAGE qui sont approuvés par arrêté préfectoral après une procédure juridique. C'est un point formel qui pose question car nous devrions ... Il se questionne ensuite sur le caractère urgent de cette dérogation. De plus, il souligne que l'on

ne connaît pas l'impact de ces prélèvements sur le milieu, notamment sur le ruisseau de Bauné dans lequel est prévu le prélèvement sur l'UG 4.

Johan DUPRET précise que ce point est une information sur deux dossiers en cours d'instruction par la DDT, il n'est pas soumis au vote. Il précise également que pour l'instant il n'existe pas d'ouvrages, mais qu'il s'agit bien de projets. Il a été décidé de présenter ces demandes car ce sont des situations qui sont similaires à d'autres dossiers. Il n'y a pas d'incidence sur le milieu, mais cette situation n'est pas simple car aujourd'hui l'OUGC pourrait autoriser le prélèvement de ces volumes estivaux car ils sont disponibles selon l'étude VP du SAGE alors qu'en réalité c'est bien à l'hiver que ces prélèvements sont possibles et seraient plus acceptables pour le milieu.

Yves LEPAGE se demande pourquoi dans la note transmise aux membres de la CLE en amont on propose un avis.

Jeannick CANTIN explique que lorsque la note a été rédigée il était question de faire un avis. Mais, le dossier étant en cours d'instruction par les services de l'état et en considérant que les prélèvements se feront l'hiver sur des volumes estivaux disponibles il a été décidé de présenter ce dossier au prisme de l'information.

À la suite de cette présentation, Monsieur Yves LEPAGE a confirmé qu'à ses yeux, l'attribution des volumes pour remplissage des réserves sur l'UG5 sur la période estivale, bien que ne reflétant pas la réalité de la situation, pouvait perdurer jusqu'à la révision des Volumes Prélevables issus de l'étude HMUC.

## 6.2 Stratégie régionale captages prioritaires

Jeannick CANTIN excuse Adrien LAUNAY qui devait initialement présenter cette stratégie mais qui n'a pas pu être présent aujourd'hui et passe la parole à François-Jacques CHENAIS (DREAL des Pays de la Loire) et Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire Bretagne).

François-Jacques commence par présenter la démarche et le contexte

Patrice PEGE demande plus de précisions sur ce que l'on entend par « stratégie foncière ».

François-Jacques CHENAIS explique que le principe est de cibler des parcelles au moment où elles vont être vendues (soutien financier sera peut-être possible mais sans certitudes...).

Pascal BONIOU ajoute que dans le cadre des Contrat Territoriaux il est possible d'inscrire une stratégie foncière. Il cite l'exemple des captages des Coëvrans en Mayenne, avec la mise en place d'une stratégie foncière pour la remise en prairies des aires d'alimentation des captages. Ces stratégies peuvent également prévoir de mettre en place sur ces aires des parcelles cultivées sans intrants chimiques, en culture biologique, etc.

François-Jacques CHENAIS reprend la présentation puis laisse la main à Pascal BONIOU pour la présentation des captages prioritaires du territoire.

Jean-Jacques FALLOURD souhaite apporter des précisions sur le captage de Beaufort. En effet, l'eau distribuée est conforme car elle est mélangée avec une autre eau (pas de traitement) ce qui permet de diluer la pollution. Il évoque la possibilité de laisser ce captage en l'état.

Pascal BONIOU reprend sur la description des captages.

Pascal BONIOU rappelle que c'est une problématique qui devra être prise en compte dans le prochain CTEau. Il informe aussi sur l'émergence d'une nouvelle problématique, celle des Métabolites (molécules issues de la dégradation des pesticides)

Grégory BLANC souligne que la priorité c'est d'avoir de l'eau potable dans le temps. Il félicite la stratégie mais il a toujours du mal à comprendre pourquoi on fait de plus en plus d'études, des stratégies régionales sans cibler clairement quels sont les objectifs, les moyens et les priorités de mise en œuvre.

Patrice PEGE rappelle que le SMBAA a signé son premier contrat territorial eau (CT Eau) et que le SMBAA travaille dans ce sens, avec la mise en œuvre d'un nombre important d'actions.

Jeannick CANTIN souligne que l'on travaille avec une agriculture qui est en place qui doit aussi évoluer, ce qui prend du temps. Par ailleurs, il faut que les changements de pratiques et les éventuelles nouvelles filières mises en place aient des débouchés afin qu'elles soient rentables et surtout durables.

Xavier DUPONT ajoute qu'un grand pas a été fait sur l'élargissement des compétences avec les CT Eau. Ce qui veut dire que les collectivités peuvent s'y greffer, mais aussi les industriels. Il rappelle que de nombreuses actions présentent un reste à charge pour le SMBAA, qui a réservé du budget en ce sens.

Jeannick CANTIN clos les débats et propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

### **6.3 Actualisation du Schéma Directeur Départemental d'assainissement**

Jeannick CANTIN laisse la parole à Emmanuel COURTIN pour présenter le contexte et l'état des lieux.

Aucune question particulière n'est soulevée.

### **6.4 Porter à la connaissance relatif aux travaux de renforcement de la digue de protection de la vallée de l'Authion**

Jeannick CANTIN informe l'assemblée que la CLE a été sollicitée le 23 février 2022 pour émettre un avis avant le 9 avril 2022. Au vu du temps imparti, c'est le groupe de travail qui sera sollicité par mail pour rendre cet avis. Il demande alors à l'assemblée si des membres souhaitent rejoindre le groupe de travail déjà en place.

**Monsieur Dominique BRESSON de l'ARCA se porte volontaire pour compléter le groupe de travail de la CLE.**

---

Jeannick CANTIN souhaite fixer dès à présent la date de la prochaine CLE et décline l'ordre du jour pressenti. Après un tour d'horizon avec les volontés et disponibilités de chacun, la prochaine CLE se tiendra le mardi 28 juin 2022 à 14h30, a priori en Indre-et-Loire.

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.